

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

18. Convention d'adhésion au service de valorisation de l'emploi public du centre de gestion de Loire-Atlantique – 2021-2025

Monsieur KERMARREC rapporte :

Lancé officiellement le 22 février 2019, Place de l'emploi public est le 1^{er} site d'emploi commun aux trois versants de la fonction publique.

Agents et employeurs publics peuvent y consulter les offres d'emploi (plus

de 20 000 en permanence dans toute la France), candidater ou publier leurs offres. Il s'agit d'une innovation importante pour l'ensemble des agents publics, qui ont désormais accès à toutes les offres d'emploi sur un même site.

L'un des objectifs de ce nouvel outil est de favoriser leur mobilité, qu'elle soit interministérielle ou inter-fonction publique, et d'accompagner leurs projets d'évolution professionnelle.

Pour toutes les administrations (fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière) la création ou vacance de tout emploi permanent doit faire l'objet sans délai, d'une publicité sur cet espace numérique commun aux trois versants de la fonction publique.

Pour les collectivités territoriales de Loire-Atlantique, le lien vers ce site est piloté par le CDG44.

Aussi, dans la mesure où la Ville d'Orvault n'est plus affiliée au Centre de gestion, elle doit adhérer au service Offres d'emplois du CDG44, afin d'être en mesure de publier correctement ses offres. La convention proposée prend effet du 01/01/2021 au 31/12/2025.

Le tarif de chaque offre a été fixé pour 2021 à 70 € par le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Loire-Atlantique. Ce tarif est modifiable chaque année, et il est convenu que la publication du nouveau tarif ne nécessitera pas de signature d'avenant à la convention initiale.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget primitif 2021 au compte PERSONNEL 020 6231 du chapitre.011.

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur DUBOST et Madame FOUQUET-HENRI s'étant absents pour le vote :

- **APPROUVE** la signature de la convention d'adhésion au service de valorisation de l'emploi public du CDG44, du 01/01/2020 au 31/12/2025.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 31 MARS 2021

Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme

Orvault, le 30 mars 2021

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE



CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE VALORISATION DE L'EMPLOI PUBLIC

ENTRE:

**Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique
(ci-après désigné C.D.G 44)**

Représenté par son Président, Monsieur Philip SQUELARD dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 novembre 2020,
*ci-après désigné l'employeur,
d'une part,*

Et la Ville d'Orvault

Hôtel de Ville
9, Rue Marcel Deniau – CS 70 616
44 706 ORVAULT
Représenté par Monsieur Jean-Sébastien GUITTON

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La Ville d'Orvault décide son adhésion à la prestation "Offres d'Emploi", gérée par le Service Valorisation de l'emploi public du Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

ARTICLE 2 - CHAMP D'INTERVENTION

Ledit Service assure, à partir des informations qui lui sont fournies par la Collectivité adhérente, la diffusion de ses offres d'emploi, via les sites :

- emploi territorial
- place de l'emploi public

ARTICLE 3- NATURE DES MISSIONS

La saisie des offres d'emploi se fait par la collectivité, par l'intermédiaire de l'Extranet « Bourse de l'Emploi ». Le service Valorisation de l'emploi public du Centre de Gestion de Loire Atlantique valide quotidiennement les offres saisies. Cette validation déclenche instantanément la mise en ligne des offres sur le site « emploi- territorial.fr » accessible directement ou par l'intermédiaire du site « cdg44.fr ».

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'EXERCICE

Le Centre de Gestion se réserve le droit de ne pas diffuser une offre d'emploi qui ne lui paraîtrait pas conforme à l'objet du Service. Dans ce cas, exceptionnel, la Collectivité en est immédiatement avisée.

ARTICLE 5 - MODALITES FINANCIERES

Cette prestation est facturée mensuellement à la Collectivité adhérente en fonction du nombre d'offres d'emploi diffusées. Le règlement des sommes dues est effectué auprès de :

Monsieur le Receveur des Finances de Nantes Municipale, agent comptable du Centre,
8, rue Pierre CHEREAU - BP 53615 - 44036 NANTES CEDEX 1
RIB: BDF de NANTES 30001 00589 0000P050018 42

Le tarif de l'offre est fixé à 70 € pour l'année 2021. Le tarif de l'offre est fixé par le Conseil d'administration du Centre de gestion. Il est modifiable chaque année par délibération du Conseil d'administration (en général en décembre de l'année n pour une application au 1er janvier de l'année n+1). Il est consultable sur le site internet du Centre de Gestion de Loire- Atlantique (www.cdg44.fr). Il est convenu que la publication du tarif sur le site cité, dispense de l'établissement d'avenant à la présente convention.

ARTICLE 6 - DUREE RENOUVELLEMENT ET DENONCIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention, qui prend effet au 01/01/2021 au 31/12/2025. Au terme de cette période, elle est renouvelable par reconduction expresse.

A tout moment, en cours de contrat, l'une ou l'autre des parties peut dénoncer l'accord par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Fait à Nantes en deux exemplaires,

le 09/02/2021

Le Président du Centre de Gestion,

Le Maire de la Ville d'Orvault,


Philip SQUELARD

Jean-Sébastien GUITTON